

PROJET PEDAGOGIQUE

2023/2024

Périscolaire matin et soir
Mercredis périscolaires



Sommaire

Introduction.....	p.3
I. Présentation de la structure.....	p.4
✚ Organisateur	
✚ Objet de la structure et besoins des familles	
✚ Période d'ouverture et horaires	
✚ Les locaux	
II. Projet éducatif, valeurs et objectifs.....	p.5
✚ Projet éducatif	
✚ Valeurs éducatives et objectifs pédagogiques	
✚ Evaluation du projet	
III. Fonctionnement général du périscolaire.....	p.6
IV. Plan mercredi.....	p.7
V. L'équipe d'encadrement.....	p.8
VI. Les moyens financiers.....	p.9

Introduction : un projet pédagogique, à quoi ça sert ?

Le projet pédagogique est un document incontournable de tout accueil de loisirs et qui s'élabore en lien avec le projet éducatif du territoire. Il permet d'organiser et de structurer l'activité et doit être présenté lors des inspections et être à disposition des familles.

Ecrit par le directeur de la structure, idéalement en collaboration avec l'équipe d'animation, il explique de façon simple et claire la façon dont l'on souhaite accueillir les enfants : l'organisation mais aussi les principes et valeurs qui guident nos actions.

L'équipe pédagogique dispose ainsi d'un document de référence, dans le but de coordonner son action et de rester cohérent.



I. Présentation de la structure.

Organisateur

Organisme	Structure
<p>Mairie de Saint Léger les Vignes 16 rue de Nantes 44710 SAINT LEGER LES VIGNES Téléphone : 02 40 31 50 32</p> <p>Représenté par Patrick GROLIER Agissant en qualité de Maire</p>	<p>Service enfance 6 rue de Nantes SAINT LEGER LES VIGNES Téléphone : 02 40 05 40 34 e-mail : animation@slv44.fr</p> <p>Représentée par Laura PHILIPPEAU Agissant en qualité de Directrice</p>

Objet de la structure et besoins des familles

Les familles qui résident à Saint Leger les Vignes disposent d'un revenu moyen supérieur à celui des familles des 24 communes de Nantes Métropole. Ces familles ont de fortes contraintes professionnelles (transports professionnels vers les pôles urbains, horaires contraints voire atypiques...) Elles ont donc de réels besoins en mode de garde et d'animation pour ces temps de périscolaire et de mercredis périscolaires sont déclarés auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Période d'ouverture et horaires

L'accueil périscolaire est ouvert toute l'année (hors vacances scolaires) et accueillent tous les enfants de l'école Jacques Brel. Les enfants sont accueillis le matin dans la salle du périscolaire du « haut » puis sont emmenés dans leur classe ou sur la cour selon le niveau.

Le soir, les enfants sont récupérés par les animateurs dans leur classe, puis sont emmenés au goûter. Les plus petits vont prendre le goûter dans le périscolaire du « haut » et les plus grands sont accompagnés au périscolaire du « bas »

Horaires de l'accueil périscolaire	
Accueil du matin	7h30 – 8h35
Accueil du soir	16h45 -18h30

Tous les mercredis (hors période de vacances scolaires) les enfants sont accueillis au centre de loisirs. Ils peuvent être inscrits en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas.

Horaires des mercredis périscolaires		
Type d'inscription	Matin	Après-midi
Journée complète	Arrivée : 7h30 – 9h30 Départ : 16h30 – 18h30	
Demi-journée sans repas	Arrivée : 7h30 – 9h30 Départ : 11h45 – 12h15	Arrivée : 13h30 – 14h Départ : 16h30 – 18h30
Demi-journée avec repas	Arrivée : 7h30 – 9h30 Départ : 13h30 – 14h	Arrivée : 11h45 – 12h15 Départ : 16h30 – 18h30

Les locaux

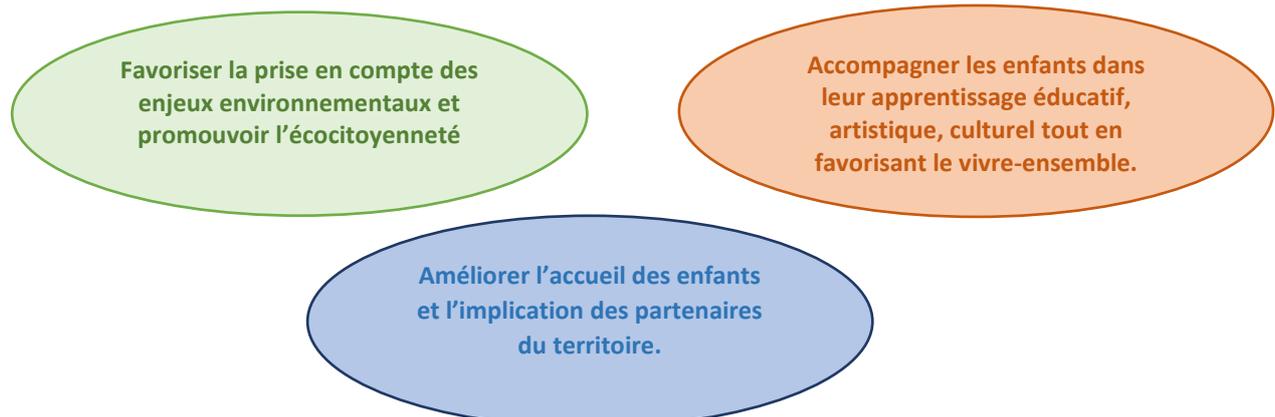
Plusieurs lieux sont disponibles pour accueillir les enfants et permettre des activités variées et de qualité dans des espaces adaptés.

La salle du centre de loisirs du « haut »	C'est une ancienne salle de classe qui a été mise à disposition du Pôle enfance. Elle accueille les enfants de moins de 6 ans. On peut y trouver différents espaces : coin dinette, bibliothèque, légo, dessin... Cette salle a un accès direct sur la cour de l'école.
La salle du centre de loisirs du « bas »	Cette salle accueille les enfants de 6 ans et plus. Elle dispose également de différents espaces : bibliothèque, légo, dessin, bricolage ... Elle donne accès sur la cours périscolaire qui a été agrandie.
Les cours extérieures	Les enfants peuvent aller jouer dehors, dans trois cours extérieures clôturées.
La salle de motricité	C'est une salle qui permet de faire de nombreux jeux de motricité, elle est équipée de matériel pour construire des parcours et faire des jeux.
La salle polyvalente	Elle est utilisée ponctuellement, notamment pour les grands jeux.
Le dortoir	C'est dans cette salle que les plus petits vont faire la sieste.
Le restaurant scolaire	Il s'agit de l'endroit où tous les enfants se retrouvent pour déjeuner.
Le complexe sportif	C'est la salle de sport où l'on peut se rendre à l'occasion d'activités sportives. Elle est équipée de buts de foot, de paniers de basket et de tapis.
Le Chai Gallais	C'est un lieu de spectacle, il est équipé d'une petite scène.
Le parc de la Rive	C'est un lieu qui bénéficie d'un grand espace de verdure, un parcours de santé et des structures de jeux. Les enfants y vont pour faire de grands jeux en extérieur.

II. Projet éducatif, valeurs et objectifs

Projet éducatif

Le projet pédagogique fait écho aux valeurs éducatives inscrites dans le projet éducatif territorial, initié par la collectivité, en accord avec tous les acteurs éducatifs. Il se décline en trois objectifs :



Valeurs éducatives et objectifs pédagogiques

Objectifs PEDT	Objectifs pédagogiques
Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et promouvoir l'écocitoyenneté	<ul style="list-style-type: none">  Réaliser la rénovation des espaces extérieurs, en respectant l'inspiration « cours verts » et en impliquant les enfants.  Organiser des projets autour des thèmes environnementaux Sensibiliser les enfants à la gestion des déchets
Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique, culturel tout en favorisant le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none">  Apporter aux enfants un cadre cohérent par la mise en place concertée et le respect de règles mutualisées sur tous les temps d'accueil de l'enfant  Développer la mise en place d'activités sur le temps méridien  Promouvoir et valoriser l'autonomie des enfants Favoriser l'éveil au goût
Améliorer l'accueil des enfants et l'implication des partenaires du territoire	<ul style="list-style-type: none">  Prendre en compte l'avis des enfants dans les différentes instances  Favoriser la stabilité de l'encadrement sur le temps extrascolaire en améliorant les conditions de travail et la reconnaissance des animateurs Impliquer les acteurs locaux à travers différents projets éducatifs

Ces valeurs sont tirées du projet éducatif du territoire 2023-2026.

Evaluation du projet

L'évaluation du projet pédagogique se fait tout au long de l'année. Nous questionnons régulièrement nos pratiques afin de déterminer si elles sont en corrélations avec nos objectifs. Cela nous permet de nous réajuster et d'apporter des modifications dans le but de répondre au maximum aux besoins des familles. Pour réaliser cette évaluation, on peut procéder de deux façons :

- Avec les enfants, de manière collective, en les questionnant sur leur ressenti.
- Avec les animateurs et la directrice en faisant des bilans réguliers.

III. Fonctionnement général du périscolaire

L'équipe d'animation veille à la mise en place d'un cadre rassurant pour l'enfant. Cela s'exprime par l'élaboration de plusieurs actions :

- La diversité des espaces
- L'installation d'un espace propre et convivial pour un accueil chaleureux.
- La présence et l'écoute des animateurs
- La mise en place de règle de vie

Deux types d'activités peuvent être proposés :

- Les pôles en autonomie : l'enfant fait un choix parmi des activités en libre accès (livres, jeux, poupées, bricolage...)
- Les activités régulières : l'enfant démarre un projet qu'il pourra continuer lors de sa prochaine venue.

7h30 – 8h35	Accueil du matin. Les enfants sont en temps libres, accueillis et encadrés par les animateurs. A 8h35, les enfants sont emmenés soit dans leur classe, soit dans la cour pour les plus grands.
16h45 – 18h30	Goûter encadré par les animateurs. Accueil du soir encadré par les animateurs qui sont à la disposition des enfants. Les animateurs encadrent également l'aide aux devoirs

IV. Plan mercredi

En période scolaire, les enfants sont accueillis le mercredi de 7h30 à 18h30. Les familles ont la possibilité de laisser leurs enfants en journée complète, seulement le matin (avec ou sans repas) ou seulement l'après-midi (avec ou sans repas).

Des activités sont proposées par les animateurs, ainsi que des sorties. Le centre de loisirs cherche constamment de nouveaux partenaires pour proposer aux enfants des activités variées comme la piscine, la visite d'une production viticole, des sorties vélo...

Créneaux horaires	7h30-9h30 (arrivées) 11h45-12h15 (arrivées / départs) 13h30-14h (arrivées / départs) 16h30-18h30 (départs)	Il est possible d'inscrire son enfant sur des journées complètes ou des demi-journées avec ou sans repas.	
Nature du temps	Activités pédagogiques	Matin = jeux, activité ou sortie, temps libre etc. Midi = repas est pris au restaurant scolaire. Après-midi = sieste ou temps calme pour les plus petits puis activité ou sortie.	
Lieux et locaux	Nombreux lieux disponibles	Salles périscolaires Salle polyvalente Salle de spectacle « Chai Gallais » Salle omnisports Parc de la Rive	Cour d'école Restaurant scolaire Salle de motricité Salle de sieste de l'école
Publics accueillis	Tous les enfants de 3 à 11 ans	Enfants scolarisés à l'école Jacques Brel ou non ; enfants habitants de la commune et hors commune	
Déclaré Jeunesse et sport	Oui	Le taux d'encadrement et la qualification de l'équipe d'animation sont respectés, au regard de la réglementation en vigueur (1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans).	
Inscriptions	Toute l'année	Les inscriptions peuvent se faire à l'année avec la possibilité pour les parents de modifier à tout moment. Il est précisé dans le règlement intérieur que les parents ont un délai d'une semaine pour inscrire ou annuler le périscolaire du mercredi.	

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :	Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :	Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités artistiques ✓ Activités civiques ✓ Activités de découverte de l'environnement ✓ Activités éco-citoyennes ✓ Activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Associations environnementales ✓ Associations sportives ✓ Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.) ✓ Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervenants associatifs bénévoles ✓ Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.) ✓ Parents

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Axes de la charte
La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
Mise en valeur de la richesse des territoires
Le développement d'activités éducatives de qualité

IV. L'équipe d'encadrement

Le Maire : Patrick GROLIER

Elue affaires scolaires, ALSH et médiathèque: Isabelle PITEUX

Rôle de la directrice	Rôle de l'adjointe
Sous l'autorité du Maire, la direction assure une responsabilité hiérarchique auprès de l'adjoint de direction et de l'équipe d'animation	Sous l'autorité de la direction, l'adjoint de direction assure une responsabilité fonctionnelle auprès de l'équipe d'animation.
<p>Laura PHILIPPEAU Diplômée du BAFD et du BAFA</p>	<p>Coralie LANCELOT Diplômée MMEEF1, du BAFA et BAFD en cours</p>
<p>Elaboration, suivi et évaluation du P.E.D.T Coordination des acteurs locaux Garant de la mise en œuvre des projets du service enfance Création d'outils pédagogiques Répartition du budget en fonction de la somme allouée par la municipalité Elaboration des projets pédagogiques en lien avec l'adjointe Réalisation de bilans et évaluations réguliers (CAF, municipalité, DDCS)</p>	<p>Elaboration du projet pédagogique ALSH en lien avec la directrice Réalisation de supports de communication ALSH Participation au comité de pilotage PEDT</p>
<p>Gestion de l'administration des différents services (inscriptions, réclamations, facturation, déclarations, pointage, mise en place du quotient familial ...) et mise en place des documents de fonctionnement (règlement, dossier d'inscription, déclaration TAM, attestation de fonctionnement CAF...)</p>	<p>Création d'outils pédagogique Suivi du budget Commande de matériel</p>
<p>Accueil des familles (mise en place de réunion, entretien avec ou sans RDV) Accueil des parents ayant un enfant handicapé, en situation difficile, P.A.I Relation avec les associations, les services sociaux et culturels Relation avec la CAF, inspection académique, l'école et la DDCS Conduite des projets des structures Veille à la sécurité des usagers, au respect des locaux et du matériel Veille au respect de la réglementation au sein de la structure</p>	<p>Elabore avec l'équipe le planning d'activités des vacances Assure la diversité des propositions d'activités à destination des enfants Assure l'animation du projet centre de loisirs Animation auprès des enfants de 2 ans et demi à 12 ans Veille à la sécurité des usagers, au respect des locaux et du matériel Veille au respect de la réglementation au sein de la structure Contact avec les familles Travail en étroite collaboration avec la directrice sur les orientations d'équipe (planning d'animation, projet...) Relai auprès des enseignants</p>
<p>Organisation des structures en fonction des choix politiques Relation étroite avec l'élue enfance/jeunesse, force de proposition</p>	<p>Application des politiques locales</p>

Animation

Sous l'autorité du Maire, la direction et l'adjoint de direction, l'animation assure une responsabilité fonctionnelle auprès des enfants.

Patricia Ollivaux, diplômée BAFA

Angélique Da Silva, diplômée BAFA

Claudine Alzon, BAFA en cours

Jocelyne Billon, BAFA en cours

Gwendal Meneret, diplômé BPJEPS

Laetitia Ballard

Rôle de l'animateur

- ✓ Accueillir, en toute sécurité, les enfants et conduire des animations dans le cadre de l'ALSH.
- ✓ Etre responsable d'une action pédagogique (responsable de la communication, responsable des gouters, assistant sanitaire...)
- ✓ Etre garant de la sécurité physique et morale de chaque enfant.
- ✓ Concevoir, animer et évaluer des actions pédagogiques.
- ✓ Encadrer les enfants dans la réalisation de leurs projets

V. Les moyens financiers

L'Education nationale

La caisse des allocations familiales

```
graph TD; A[L'Education nationale] --> C[Les partenaires institutionnels]; B[La caisse des allocations familiales] --> C; D[Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)] --> C;
```

Les partenaires institutionnels

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).